

BULLET



PREAVIS MUNICIPAL No 31-2014

Bullet, le 10 novembre 2014
Au conseil communal de et à Bullet

Garantie déficit pour cabinet de groupe - Alpes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Toutes les régions périphériques de Suisse font le constat de la diminution de la vocation de médecin généraliste, au profit des médecins spécialistes. Le résultat de ce manque est que de nombreux cabinets restent sans successeur. Notre région n'est pas épargnée. Aujourd'hui, cette pénurie est provisoirement endiguée du fait que la population du Balcon du Jura bénéficie de soins de premiers recours conjointement et en complémentarité par la policlinique du CSSC fonctionnant 7 jours/7.

Cet équilibre va se rompre tout prochainement par la remise de 2 cabinets qui n'ont pas trouvé reprenneur sous la forme actuelle et pourtant, la clientèle et les besoins sont bien présents.

Cabinet de groupe du Balcon du Jura

Force est de constater que cette désertification médicale au niveau des cabinets « privés » est due pour une part importante aux contraintes trop nombreuses. Outre, l'investissement financier de base pour reprendre le cabinet, la gestion du personnel et le travail administratif pour gérer le cabinet, le service de garde qui doit assurer les visites à domicile en dehors des heures d'ouverture sont des charges qui n'attirent pas les jeunes médecins.

Cette problématique a été largement débattue au sein du Conseil d'administration du CSSC dont la commune de Bulle est largement représentée, par MM. Olivier Chablaix, Aldo Paillard et du soussigné.

Pour avoir une chance d'attirer de jeunes médecins généralistes dans la région, il était nécessaire de revoir tout ce système. Sous la direction du CSSC, les médecins généralistes installés et les autorités politiques du Balcon du Jura proposent la création d'une organisation originale et attractive : le cabinet de groupe intégré au CSSC.

Ce cabinet de groupe sera occupé par 4 médecins généralistes avec un secrétariat médical général et des salles d'attente communes. Les actes médicaux spéciaux seront pratiqués à la polyclinique du CSSC. Il sera localisé à l'Av. des Alpes.

Les objectifs premiers sont :

Fédérer l'ensemble des médecins généralistes, (médecins de famille) au sein d'un cabinet de groupe, afin de promouvoir la médecine de premiers recours et en offrant une plateforme de formation pour les médecins assistants installés.

Mutualiser la partie médico-technique, secrétariat médical, radiologie et laboratoire et organiser la garde médicale entre tous les acteurs du Balcon du Jura vaudois, en rendant cette mission essentielle, acceptable et supportable pour tous.

Par la mise en place de cette structure, la population pourrait avoir la garantie d'un accès aux soins de premiers recours 24h/24 – 7 jours/7.

Demande de garantie de déficit :

Personne ne peut garantir un démarrage instantané avec 4 médecins au bénéfice d'une activité à 100%, du jour au lendemain. Ainsi, afin de permettre la réalisation de ce projet, le CSSC sollicite les communes du Balcon pour une garantie de déficit d'un montant de CHF 150'000.--, pour garantir un éventuel déficit lié à cette mise en route.

D'entente avec la municipalité de Ste-Croix, les deux communes présentent un préavis qui va dans le même sens, à savoir que les garanties versées cas échéant, les deux premières années, seront remboursées par le CSSC lors des 4 prochains exercices à raison du bénéfice réalisé. Si le montant octroyé lors des 2 premiers exercices n'est pas totalement remboursé à la fin des 6 ans (2+4 ans), il sera fait un décompte et le solde sera assumé par les communes.

Le risque global doit être partagé entre les communes du Balcon du Jura d'après le nombre d'habitants au 1^{er} janvier de l'année. C'est pourquoi, la Commune de Bulle assumera env. le 12% (607 habitants au 31.12.2013 pour 5'398 sur le Balcon du Jura).

C'est avec une certaine satisfaction que la municipalité a accepté de prendre part à ce projet qui permettra à notre population d'y trouver la garantie d'une offre de soins, même si sur le fond, la question de la subvention reste délicate.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLEZ

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- **d'accepter** de participer au cautionnement du cabinet de groupe de médecins sur le site des Alpes, proportionnellement au nombre d'habitants du Balcon du Jura pour la période de 2015-2016 pour un montant maximum de Chf 150'000.--/ année.

- **de limiter** le remboursement de la garantie éventuelle sur une période de 4 ans, soit de 2017-2020, à raison du 50 % du bénéfice réalisé par le cabinet de groupe – Alpes. Le solde sera assumé par la Commune proportionnellement au nombre d'habitants du Balcon du Jura.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-F. PAILLARD

M. THEVENAZ

Délégué municipal : Jean-Franco Paillard